

Du mieux vivre ensemble à une réflexion sur les droits de l'homme



La locale Nord-Ouest de Lire et Ecrire Bruxelles, en collaboration avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean, a réalisé un fascicule à l'occasion de la Semaine européenne de la démocratie locale (SEDL), qui s'est déroulée du 10 au 16 novembre 2012. Le thème de l'année était 'Les droits de l'homme pour des collectivités locales plus inclusives'. Des apprenants de la locale ont donc étudié certains de ces droits et le résultat, en mots et en images, a été publié dans une brochure diffusée dans le cadre de cette semaine européenne.¹

*par Dany DUCHESNE,
Étienne KALISA et
Jean-Pierre NDIAYE*

Pour démarrer l'année, le choix de l'équipe pédagogique était de centrer le module d'accueil sur le mieux vivre ensemble. Ainsi, les 3 et 4 octobre 2012, notre antenne locale a organisé une activité collective, avec tous les groupes, autour de six thèmes ayant un impact sur le bien vivre ensemble dans sa commune et sur le bien apprendre ensemble à Lire et Ecrire : s'organiser, avoir un objectif, s'ouvrir aux autres et au monde, participer, s'engager, être solidaire, accepter d'apprendre par et avec les autres.

1. Cette brochure est accessible en ligne : http://bruxelles.lire-et-ecrire.be/images/documents/locale_no/1211_droits_de_l_homme.pdf

Ces six thèmes ont fait l'objet d'un travail préalable dans tous les groupes pour que les apprenants les comprennent et se les approprient. Ils ont ensuite été invités à voter pour deux de ces six thèmes, selon leurs priorités, et à noter leurs choix sur un bulletin (un par thème), puis à déposer leurs bulletins dans les urnes correspondantes (il y avait six urnes fermées et étiquetées, une par thème). Les votes blancs allaient dans un sac jaune (poubelle papier).

Les apprenants ont été répartis en sous-groupes avec un ou deux membres de l'équipe comme accompagnateurs. Tous les niveaux d'apprenants étaient représentés dans chaque sous-groupe. Ils avaient à leur disposition des affiches, des marqueurs et du papier collant. Un volontaire de chaque sous-groupe est allé chercher une des six urnes. Le groupe a alors procédé au dépouillement avec ouverture de l'urne et au comptage du nombre de votes valables et de votes nuls.



Photo : Lire et Écrire Bruxelles Nord-Ouest

Les apprenants ont ensuite été répartis en sous-groupes...

Puis il a été fait rappel de la consigne de départ qui consistait à voir ensemble, par rapport au thème, quel était son impact sur le bien vivre ensemble dans la commune où l'on vit et dans son lieu de formation, à Lire et Ecrire. L'objectif était que chaque expression soit illustrée sur une affiche par un dessin afin que les rapporteurs aient des repères lors de la présentation devant tous les groupes réunis.

Le travail en sous-groupes terminé, on pouvait maintenant se retrouver en grand groupe pour promulguer les résultats définitifs du vote et les commenter, présenter les affiches, écouter les relances des autres, en discuter. Ce sont les urnes étiquetées 's'ouvrir aux autres et au monde' et 'solidarité' qui ont recueilli le plus grand nombre de voix.

C'est dans l'élan de cette activité que la locale Nord-Ouest a saisi l'occasion de la *Semaine européenne de la démocratie locale* pour réaliser un fascicule avec la commune de Molenbeek-Saint-Jean sur le thème : *Les droits de l'homme pour des collectivités locales plus inclusives*.

La directrice et la conseillère pédagogique de la locale ont mis le projet sur la table lors d'une réunion d'équipe et les formateurs s'en sont emparés. Après avoir été sensibilisés aux différents articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme, ils ont choisi chacun un article en fonction des niveaux et du contenu des échanges dans leurs groupes respectifs, mais aussi de leurs affinités et intérêts personnels : droit à la vie culturelle, droit à l'éducation, droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, droit à l'asile, droit à un niveau de vie suffisant, droit d'être protégé contre les immixtions arbitraires dans sa vie privée, droit à la liberté d'opinion et d'expression, droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion. Au total, dix groupes, de différents niveaux (de l'oral débutant à la lecture/écriture niveau 2), ont participé à ce projet, certains travaillant sur le même article.

Un responsable du projet au niveau communal est venu nous expliquer dans les grandes lignes ce qu'il attendait de nous et ce qu'on pouvait attendre de la commune pour la réalisation finale de la brochure (format, insertion d'images, obligation de la traduction en néerlandais,...). Afin de faire découvrir d'un peu plus près aux apprenants le fonctionnement d'une commune, les formateurs ont exprimé le souhait que soient organisées des visites guidées au château du Karreveld (salle des conseils communaux et salle des mariages) et à la maison communale, dont le bureau du bourgmestre, pour leur permettre de se plonger directement dans la réalité de la vie de la commune et de ses compétences.

Les groupes ont chacun analysé leur article de la Déclaration universelle des droits de l'homme et cherché à comprendre, via les visites et la rencontre avec des fonctionnaires communaux, comment le droit y afférent était mobilisé, activé dans sa commune. Ils ont mené la même analyse au niveau de Lire et Ecrire. Ils ont ainsi comparé les activités du 'bien vivre ensemble' et certaines thématiques des droits de l'homme. Ils ont par exemple constaté que le droit de liberté d'opinion et d'expression s'applique autant au niveau de la commune que dans les groupes de formation et que le droit à l'éducation permet à leurs enfants d'aller à l'école et à eux-mêmes de suivre des cours. Toutes ces visites et rencontres ont permis aux apprenants de découvrir, de réfléchir, de partager et de s'exprimer sur les thématiques abordées. Chaque groupe a ensuite produit des textes, des mots, des images ou des dessins en rapport avec le travail effectué. Puis, les textes ont été traduits en néerlandais et la mise en page de la brochure réalisée par les services communaux.

En voici quelques extraits :

Déclaration universelle des droits de l'homme/Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.

Groupe de Jean-Pierre, «FLE 1»

Toute personne a le droit de dire ou de manifester ses idées partout.

Chacun est libre de défendre ses opinions dans la rue avec les syndicats, dans les réunions de quartier, dans les partis politiques ou dans les journaux.

Nous avons le droit de partager nos informations par internet sur twitter, facebook et tous les réseaux sociaux.

Le saviez-vous ?

«À travers le monde, des femmes et des hommes sont harcelés, ou même emprisonnés, pour avoir exercé leur droit à la liberté d'expression.»

Amnesty international

Déclaration universelle des droits de l'homme/Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ...

Groupe de Marie, « Oral 2 Lecture et Ecriture débutant »



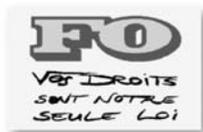
Les citoyens s'expriment à la commune pour trouver des réponses à leurs questions. La commune doit trouver des réponses adaptées à chacun.

Exprimer ce qu'on pense en réfléchissant pour le respect de l'autre.



Parler, expliquer pour avancer positivement et pour une bonne éducation.

Dire la vérité même si elle blesse pour une bonne cause.



Déclaration universelle des droits de l'homme/Article 21

Toute personne a le droit de prendre part à la direction des affaires publiques de son pays, soit directement, soit par l'intermédiaire de représentants librement choisis.

(...)

La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Groupe de Fabien, «FLE 2»

Il est important de s'informer sur la politique parce qu'elle est partout dans notre vie quotidienne. Il faut bien connaître nos droits et nos obligations.

Les partis peuvent-ils gagner notre confiance ? S'ils respectent leurs paroles après les élections.

Les élections doivent être honnêtes, saines, bien organisées dans le respect de la loi de vote et sans magouille.

Le saviez-vous ?

En Belgique les femmes ont obtenu le droit de vote en 1948, soit 30 ans après la Suède !

Déclaration universelle des droits de l'homme/Article 27

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté et de jouir des arts.

Groupe de Dany, « Oral2/Lecture 2/ Ecriture débutant »

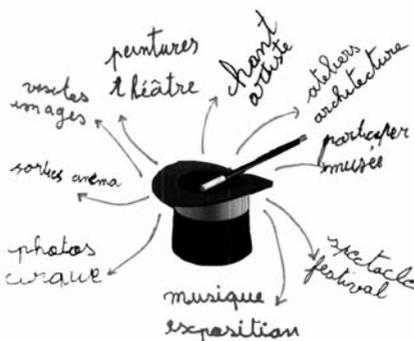
Chacun de nous a un petit jardin intérieur, dans la tête ou dans le cœur.
On peut le nourrir en allant voir plein de choses ou en participant à des ateliers.

Avec la culture, on découvre comment les gens vivent ici et ailleurs.

Il y a beaucoup de choses à voir et à apprendre, ici à Molenbeek et c'est gratuit ou alors ça coûte 1,25 euro avec le ticket «article 27»

La culture, c'est bon pour tout le monde.

Dans notre groupe, on a réfléchi sur la culture, pour être lu par les citoyens molenbeekois et partager ainsi nos idées.



Le saviez-vous ?

A Molenbeek, les services culturels francophones organisent toutes sortes d'événements gratuits ou pour 1,25 euro avec l'Article 27.

Renseignez-vous :

- au Château du Karreveld, Avenue Jean de la Hoese, 3, 1080 Bruxelles
- à la Maison des Cultures et de la Cohésion Sociales, Rue Mommaert, 4 1080 Bruxelles
- à la Fonderie, Rue Ransfort, 27 - 1080 Bruxelles
- à la Raffinerie, Rue de Manchester, 21 - 1080 Bruxelles
- dans les maisons de quartiers, dans les bibliothèques, et dans les académies.

Des remerciements adressés à tous les participants figurent au dos de la brochure avec leurs prénoms. C'est une fierté pour eux. Ils en ont remis des exemplaires aux membres de leur famille et à leurs amis. Ils ont aussi envoyé un courrier, que tous ont signé, au Collège des bourgmestre et échevins afin que la brochure soit jointe au périodique communal. Les apprenants ont ainsi voulu exprimer leur fierté d'avoir participé à un tel projet et leur souhait de le voir valorisé par le biais de cette large diffusion.

Une fois la brochure éditée, un des groupes a eu l'opportunité de rencontrer l'échevine de la Participation citoyenne. Les apprenants de ce groupe ont pu lui expliquer comment ils avaient travaillé leur article, mais aussi leurs difficultés et comment les cours d'alphabétisation les aident à progresser de manière autonome dans leur vie de citoyen. L'échevine les a quittés, touchée par cette rencontre, en leur manifestant qu'elle avait bien compris leur message : « *Je vous souhaite d'aller vers une autonomie de plus en plus grande.* » Les apprenants ont apprécié d'avoir pu partager leur expérience et leur travail avec une personnalité politique. Ils ont été étonnés de l'écoute attentive de l'échevine.

Des groupes en formation en soirée ont, quant à eux, rencontré une personne du service de la Participation citoyenne au sujet des compétences communales et un autre fonctionnaire au sujet de la liberté de culte. Ce dernier fut très surpris du nombre de réactions dans le groupe.

À travers les différentes activités, ce travail a permis aux apprenants de s'exprimer, comparer, découvrir, partager sur des thématiques parfois difficiles à saisir et loin de leur parcours de vie personnel. Ce qui a amené ce type de réflexions : « *Ici, on peut parler librement sans risquer de se faire tuer* », « *Ici, les filles peuvent aller à l'école* », « *Égalité homme-femme* »...

Notons pour terminer que l'Association de la ville et des communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB) a retenu notre projet comme 'action remarquable'. Elle l'a présenté auprès du Conseil de l'Europe, initiateur de la *Semaine de la démocratie locale*, ainsi que dans son périodique *Trait d'Union* : « *Ce fascicule démontre que l'absence de maîtrise d'une langue n'empêche pas de communiquer des idées et des points de vue sur des thématiques universelles.* » ²

Dany DUCHESNE, Étienne KALISA et Jean-Pierre NDIAYE

Lire et Ecrire Bruxelles Nord-Ouest

2. Extrait du témoignage de Bernadette LEJEUNE du service Participation citoyenne de la commune de Molenbeek-Saint-Jean, in *Trait d'Union*, n°2012/05, octobre-novembre 2012, p. 7 (téléchargeable à la page : www.avcb-vsgb.be/fr/Publications/trait-dunion.html)